

# LE RISQUE EPIZOOTIE

## dans les Alpes-Maritimes

Direction départementale de la protection des populations - DDPP DES ALPES

### UN CONTEXTE FAVORABLE

Les effets conjoints de la mondialisation et du changement climatique exposent plus largement aujourd'hui nos filières d'élevage aux risques sanitaires connus ou émergents. Anticiper ces risques potentiels et adapter notre organisation en conséquence est une priorité.

La mise en œuvre d'une chaîne de commandement opérationnelle et d'outils de gestion réactifs, adaptés et performants est indispensable pour répondre efficacement aux événements sanitaires et limiter leur impact sanitaire ou économique sur nos filières agricoles et agroalimentaires.

### QU'EST-CE QU'UN RISQUE EPIZOOTIE ?

La survenue d'événements sanitaires majeurs peut avoir des conséquences redoutables. C'est notamment le cas des «dangers sanitaires» de première catégorie tels que définis par le Code rural et de la pêche maritime et tout particulièrement de certaines maladies animales qui constituent de réelles menaces pour la collectivité. La gravité de ces menaces peut être liée à leur impact sur la santé publique et/ou sur l'économie des productions animales.

La mise en œuvre d'une chaîne de commandement opérationnelle et d'outils de gestion réactifs, adaptés et performants est indispensable pour répondre efficacement aux événements sanitaires et limiter leur impact sanitaire ou économique sur nos filières agricoles et agroalimentaires.

Une épizootie est une maladie animale susceptible d'affecter rapidement un très grand nombre d'animaux dans une région donnée. Elle correspond pour l'animal à ce qu'est une épidémie pour l'Homme. Les épizooties sont généralement à l'origine de pertes économiques, directes et indirectes, considérables (mortalités, chutes de production, limitation de la commercialisation des animaux et des produits, entraves commerciales, pertes de marchés...).

Dans le premier cas, il s'agit de zoonoses, maladies animales transmissibles à l'Homme. Dans le second, il s'agit de maladies exclusivement ani-

### QUELQUES EXEMPLES

#### La fièvre aphteuse

La fièvre aphteuse en est une bonne illustration. C'est une redoutable maladie virale, d'une contagiosité extrême, qui affecte pour l'essentiel les bovins, les porcins, les ovins et les caprins.

En février 2001, une épizootie de fièvre aphteuse de grande ampleur s'est déclarée dans l'Union Européenne, touchant en premier lieu le Royaume-Uni (2001 foyers), puis l'Irlande (1 foyer), la France (2 foyers) et les Pays-Bas (26 foyers). Ces pays ont consacré quelques 2,7 milliards d'euros pour l'indemnisation des exploitants agricoles concernés par les mesures d'intervention sanitaire d'urgence : abattage et décontamination.

Plus de 4 millions d'animaux ont été abattus et les exploitations rigoureusement décontaminées. Les produits agricoles (lait, viandes) ont été traités pour garantir la destruction du virus. Les mouvements d'animaux et de produits ont été strictement régulés.

Les échanges commerciaux ont été gravement perturbés. Allant bien au-delà des mesures préconi-



©Chick.Saidou agriculture.gouv.fr

sées par l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale), certains pays ont même abusivement interdit les importations de poissons et de volailles en provenance de France.

Le coût total de cette épizootie s'est élevé au Royaume-Uni à plus de 8 milliards de livres et pour les autres pays à plus de 7,6 milliards d'euros.

© Pascal Xicoma agriculture.gouv.fr



### ❖ L'influenza aviaire (ou grippe aviaire)

L'influenza aviaire (ou grippe aviaire) illustre également cette problématique. Maladie très contagieuse, elle affecte les oiseaux et notamment les volailles domestiques et autres oiseaux captifs ou l'avifaune. Certaines souches peuvent être pathogènes pour l'Homme. Trois épisodes avec souches non zoonotiques se sont succédés en France en 2015/16, 2016/17 et 2020/2021 avec de lourdes conséquences économiques pour la filière palmipèdes gras du sud-ouest, qui a été la plus touchée. Ces crises n'ont pu être gérées avec une même stratégie.

Pour la première avec une souche moins virulente, un dépeuplement progressif sur 17 départements du sud-ouest de la France a permis de maîtriser la maladie. Le coût total a été estimé à plus de 130 millions d'euros. La seconde épizootie avec la souche hautement pathogène H5N8, beaucoup plus virulente a obligé les pouvoirs publics à mettre en place une stratégie plus offensive basée principalement sur des mesures d'abattages préventifs.

### ❖ L'anticipation est gage d'efficacité

La planification de la gestion des maladies ou dangers exotiques majeurs pour la santé des animaux constitue l'un des éléments-clé dans la maîtrise des risques sanitaires.

Les plans d'intervention opérationnels s'articulent autour d'un objectif commun de prévention du danger, de préparation et de réponse face à la crise et enfin de retour à une situation stabilisée. Le dispositif des plans d'intervention est conçu pour mobiliser et coordonner l'action des différents acteurs d'une crise sanitaire (publics ou privés) dans ces situations exceptionnelles.

L'anticipation, l'organisation, la réactivité conditionnent le succès de la maîtrise de la propagation des maladies contagieuses.

Face à de tels dangers sanitaires, il convient d'abord de réduire nos vulnérabilités par des mesures de prévention mais aussi de préparer à l'avance une organisation solide et rodée pour répondre efficacement et dans l'urgence à la survenue éventuelle de tels événements.